

Contact :

Louis Anicotte

lanicotte@asteres.fr

01 44 76 89 16

Mai
2020

Conjoncture au 7 mai 2020

Publication mise en ligne par l'Insee le 7 mai 2020

33% de l'activité économique est à l'arrêt

33%

De baisse d'activité économique en France

-3%

De baisse de PIB par mois de confinement en France

12 millions

De salariés en chômage partiel

■ **La conjoncture ne s'est pas réellement améliorée depuis deux semaines : 33% de l'activité est à l'arrêt contre 35% au 23 avril.**

⇒ L'industrie connaît une reprise très lente : 38% de perte d'activité contre 39% au 23 avril et 43% au 9 avril.

⇒ L'activité dans la construction repart à un rythme mesuré, avec une perte d'activité de 75% contre 79% au 23 avril et 88% au 9 avril.

⇒ 36% des services sont toujours à l'arrêt, sans évolution depuis le 9 avril.

■ **Un mois de confinement correspond à une baisse de 3 points de PIB annuel, à la condition peu probable que l'activité se rétablisse intégralement après le déconfinement.**

⇒ La baisse du PIB de 3 points par mois de confinement dépend des conditions de reprises : l'impact sera plus préjudiciable puisque la levée des restrictions à la circulation sera partielle et progressive et que la population continuera d'adopter les gestes barrières.

⇒ Les mesures de soutien aux salariés sont capitales pour faciliter la reprise mais ne permettront pas d'éviter une hausse du chômage à moyen terme. L'activation du chômage partiel pour 12 millions de Français permet aux salariés d'éviter un licenciement et de continuer à percevoir un revenu équivalent à 84% du salaire d'activité. Ce maintien permet d'éviter l'explosion de « l'effet d'hystérèse du chômage », c'est-à-dire la perte irréversible de capital humain à la suite d'un licenciement, même quand la crise qui en est à l'origine est terminée. Toutefois, la perte de capital humain est inévitable pour les « outsiders », c'est-à-dire les contrats courts et les intérimaires qui ne peuvent plus retrouver d'activité en raison du blocage du marché du travail. Au premier trimestre 2020, le nombre d'inscrits à Pôle emploi a augmenté de 7,1%.

⇒ Du côté des entreprises, les mesures gouvernementales de soutien permettront de limiter au maximum la destruction de capital productif mais ne suffiront pas à éviter la faillite des entreprises les plus fragiles. Les 300 milliards d'euros de prêts garantis, les mesures de report ou dégrèvement d'impôts et de cotisations ainsi que le fonds de solidarité en direction des TPE favoriseront la sortie de crise en permettant aux entreprises de répondre à la demande lorsque celle-ci reprendra. Toutefois, les sociétés déjà fragilisées avant la crise ne pourront éviter la cessation de paiement.

■ **La consommation des ménages a diminué de 32% par rapport à une période normale.**

⇒ La baisse de la consommation concerne en premier lieu les produits manufacturés et plus particulièrement le carburant et les automobiles. Les achats de voitures ont diminué de 89% et la consommation de produits manufacturés autres que l'équipement électronique a baissé de 54%.

⇒ La consommation de services marchand demeure en baisse, de 31%. Les dépenses dans l'hébergement-restauration sont inférieures à la normale de 87%.

⇒ Seules les dépenses d'alimentation résistent, avec une hausse de la consommation de 5% par rapport à une période normale.

■ **Les mesures de confinement mettent en lumière des disparités régionales en raison de la spécialisation sectorielle des territoires français.**

- ⇒ Les régions françaises sont inégalement affectées par la crise. Les régions touristiques et où la construction est traditionnellement dynamique comme la Provence ou la Corse subissent une perte d'activité plus élevée. La perte d'activité de la Corse est de 35%, contre 33% en moyenne nationale.
- ⇒ Les régions industrielles dont la production manufacturière ne fait pas partie des « biens essentiels » connaissent une baisse d'activité supérieure à la moyenne. L'Auvergne-Rhône-Alpes voit sa production diminuer de près de 35%.
- ⇒ Les régions de l'ouest où l'industrie agroalimentaire est puissante résistent mieux. La perte d'activité est légèrement supérieure à 30%.
- ⇒ Les régions d'outre-mer marquées par une forte part de services non marchands dans le PIB sont les moins affectées. La Guadeloupe et Mayotte enregistrent une baisse d'activité de 27%.
- ⇒ L'Île-de-France est dans une situation particulière du fait de la très forte intensité des activités scientifiques et de service aux entreprises, dont une partie est contrainte par le confinement. La perte d'activité s'élève à 34% environ.

■ **La politique de sortie de crise devra cibler en priorité la reprise de la consommation des ménages.**

- ⇒ En cette période d'incertitude et d'empêchement de consommer, les ménages accumulent une épargne de précaution peu productive. Selon l'OFCE, le premier mois de confinement a abouti à la constitution d'une « épargne forcée » des ménages de 55 milliards d'euros. Au mois de mars, la collecte de l'épargne protégée (livret A et LDDS) a augmenté de 3,8 milliards d'euros. Cette accumulation d'épargne traduit une situation d'anxiété des ménages qui redoutent à la fois une chute de leurs revenus en cas de licenciement et une hausse d'impôt pour faire face à l'accroissement du déficit budgétaire, suivant en cela le principe de « l'effet ricardien ».
- ⇒ Pour encourager la consommation et diminuer l'accumulation d'épargne, le Gouvernement doit se montrer rassurant et éviter toute annonce de hausse des prélèvements obligatoires. La liquidation de l'épargne pour l'investissement, par exemple dans la rénovation des logements ou dans l'acquisition d'un véhicule propre serait très bénéfique pour la croissance de sortie de crise. Pour ce faire, l'État dispose d'outils efficaces : les prêts à taux zéro et crédits d'impôts permettent de générer un effet levier puissant, supérieur à 5, démultipliant ainsi les investissements privés.

■ **Le rétablissement de la production passera par une politique de l'offre favorable aux investissements des entreprises, particulièrement affectés par la crise.**

- ⇒ En période de crise, l'aversion au risque est démultipliée. L'investissement des entreprises a chuté de près de 12% au premier trimestre 2020. Les entreprises sont particulièrement sensibles aux bouleversements brutaux de la conjoncture qui affectent la rentabilité attendue du capital.
- ⇒ La relance de l'investissement des entreprises est une priorité et une opportunité pour transformer l'appareil productif. La puissance publique pourrait apporter de la visibilité aux entrepreneurs en supportant une partie des risques des projets les plus innovants. Un plan de relance coordonné avec l'Union européenne, passant par des prêts bonifiés délivrés par les banques publiques d'investissement, permettrait d'augmenter l'effet levier des projets en attirant des fonds privés.

ALERTE *éco* est une
publication du cabinet
Asterès.

Cette note vous apporte une
analyse des indicateurs
économiques aussitôt qu'ils
ont été publiés.

Pour plus d'informations ou
pour une **interview**,
n'hésitez pas à contacter
nos experts.

Nous contacter

www.asteres.fr
contact@asteres.fr

81, rue Réaumur
75 002 Paris

Tél. + 33 1 44 76 89 16
Fax + 33 1 70 24 73 57



ASTERÈS

producteur d'idées

Asterès est un cabinet d'études économiques et de conseil.

Nous proposons aux entreprises et au secteur public des outils de réflexion pour orienter l'action. Notre mission est de mettre l'expertise économique au service du développement de nos clients. Ainsi, nous donnons à l'analyse économique son rôle opérationnel.

Nous proposons à nos clients :

- des analyses macroéconomiques et sectorielles ;
- des prévisions ;
- des enquêtes de conjoncture.

Nous menons également des missions de conseil en développement & attractivité économique.

Asterès se veut une entreprise citoyenne et, à ce titre, nous respectons un certain nombre de principes :

- Réalisation d'activités non marchandes, notamment dans le domaine de la pédagogie économique et du conseil aux gouvernements (afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêts) ;
- Promotion de la liberté individuelle et de la démocratie, notamment dans le cadre des missions réalisées dans les pays émergents.

Respect de l'environnement :



Asterès s'engage à limiter l'impact de son activité sur l'environnement par le recyclage, la dématérialisation, les économies d'énergie, et la limitation des déplacements en avion et en voiture ou leur compensation. Par ailleurs, nos analyses prennent en compte la dimension écologique et environnementale des phénomènes économiques. En matière de conseil, nos propositions sont formulées dans le souci du respect de l'environnement et de la durabilité du développement.